

(A)

— N° 114. —

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

( SÉANCE DU 3 MARS 1852. )

---

# BUDGET

DES

## NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS,

POUR L'EXERCICE 1858.

---

### NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

Les crédits portés au Budget des Non-Valeurs et des Remboursements ne peuvent être assimilés aux crédits relatifs aux autres services publics. Ceux-ci sont affectés à des dépenses réelles; ceux-là, au contraire, sont en général destinés à pourvoir, soit au remboursement de droits et revenus qui sont entrés abusivement dans les caisses publiques, soit à la régularisation de cotes de contributions reconnues irrecevables, bien qu'elles soient comprises dans les rôles de perception et portées, mais fictivement, en recette dans les comptes. Il n'est donc pas possible de déterminer, avec quelque précision, le montant des dépenses qui seront imputées sur les crédits à ouvrir à ce Budget, les non-valeurs et les remboursements variant en raison d'une foule de faits et de circonstances que l'on ne peut prévoir.

Bien que ces crédits ne soient pas limitatifs, on les a toutefois calculés de manière à les mettre, le mieux possible, en rapport avec le montant des restitutions qui ont eu lieu pendant les dernières années. Les modifications que l'on a introduites au Budget consistent : 1° en une augmentation de 200,000 francs à l'article relatif au remboursement du péage sur l'Escaut; et 2° en une augmentation de 20,000 francs proposée au chiffre des remboursements des postes aux offices étrangers.

---

PROJET DE LOI.

---

**Léopold,**

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1858, à la somme de *deux millions trois cent soixante-huit mille francs* (2,368,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1857.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

MERCIER.

---

## BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<b>NON-VALEURS.</b>				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . .	510,000	"	
2	— — — personnelle . . . . .	400,000	"	
3	— sur le droit de patente . . . . .	80,000	"	
4	— sur les redevances des mines . . . . .	3,000	"	851,000
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques . . . .	25,000	"	
6	— — — des tabacs . . . . .	5,000	"	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>REMBOURSEMENTS.</b>				
8	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement de prix d'instruments ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	55,000	"	
9		Remboursements de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie . . . .	1,000	"
10	Remboursement du péage sur l'Escaut . . . . .	1,100,000	"	
11	<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i> Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers. . . . .	250,000	"	1,557,000
12	<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers . . . . .	1,000	"	
13	<i>Postes.</i> — Remboursement des postes aux offices étrangers . . . .	140,000	"	
14	Déficit des divers comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS. fr.		2,568,000	"	2,568,000

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1857.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
NON-VALEURS.			
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . .		
2	— — — personnelle . . . . .		
3	— sur le droit de patente . . . . .		
4	— sur les redevances des mines . . . . .		
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques. . . . .		
6	— — — des tabacs . . . . .		
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.			
<b>CHAPITRE II.</b>			
REMBOURSEMENTS.			
8	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement et remboursement du prix d'instruments, ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers .	
9			Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie . . . . .
10			Remboursement du péage sur l'Escaut . . . . .
11	<i>Enregistrement et domaines.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	
12			<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers . . . . .
13	<i>Postes.</i> — Remboursement des postes aux offices étrangers . . . . .		
14	Déficit des comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.			
<h2>Récapitulation.</h2>			
CHAPITRE I. Non-Valeurs . . . . .			
— II. Remboursements. . . . .			
TOTAUX. . . . . fr.			

## ET DES REMBOURSEMENTS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
310,000	"	310,000	310,000	"	"	
400,000	"	400,000	400,000	"	"	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
3,000	"	3,000	3,000	"	"	
23,000	"	23,000	23,000	"	"	
5,000	"	5,000	5,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
851,000	"	851,000	851,000	"	"	
35,000	"	35,000	35,000	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	"	
1,100,000	"	1,100,000	900,000	200,000	"	
250,000	"	250,000	250,000	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	"	
140,000	"	140,000	120,000	20,000	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
1,557,000	"	1,557,000	1,317,000	220,000	"	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				220,000	"	
851,000	"	851,000	851,000	"	"	
1,557,000	"	1,557,000	1,317,000	220,000	"	
2,568,000	"	2,568,000	2,148,000	220,000	"	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				220,000	"	